

Protéger vos données : une urgence pour la Cgt

Le report de la migration M365 : un préalable nécessaire

Au fil de la réception des mails expédiés par Le Val UP, la CGT a découvert avec effroi un plan caché de transfert des données personnelles, professionnelles et des usagers vers le cloud de Microsoft.

Après recueil d'informations auprès des différents services et analyses technique, économique, politique, juridique, il ressort plusieurs défauts graves dans ce plan et sa conduite.

Le défaut lié aux données, la cartographie est inexistante, les classes de données sont mal identifiées, l'obligation archive est oubliée. Le délai imparti est tellement court qu'il oblige à travailler dans l'urgence. De plus, la consigne de nettoyage est assimilable à un élagage sauvage. Donc un risque de pertes de données publiques si l'acteur fait du zèle. A contrario, un risque de recopier des données sensibles non identifiées par le groupe de projet Le Val Up se révèle.

Le défaut lié au RGPD, le cloud Microsoft est soumis à la réglementation étatsunienne, donc à l'extraterritorialité du Cloud Act, et il est donc en contradiction de l'article 48 du RGPD.

Le défaut économique, la solution Microsoft est un abonnement à tarifs toujours plus élevés et supérieurs annuellement aux coûts de stockage de données de la DSi. Ce transfert entraîne en plus une perte de compétences chèrement acquises. Il s'assimile à une externalisation rampante de la fonction informatique.

Le défaut politique, se soumettre à l'extraterritorialité du droit étatsunien est une vasalisation. C'est renoncer aux solutions souveraines par les services publics telles que la Suite Numérique et les systèmes numériques libres et les clouds souverains.

Le défaut juridique, cette opération est une réorganisation de l'espace de travail numérique global et elle aurait donc dû être présentée en CST.



Toutes ces raisons font que la CGT a pris ses responsabilités et au nom des agents territoriaux et des usagers, elle a saisi le président du conseil départemental du Val de Marne et son vice-président aux personnels. Ils ont été informés des défauts du projet Le Val Up et des demandes responsables de la CGT dont le report de la migration. De plus la CGT a présenté les solutions publiques, ouvertes et libres et a indiqué son plan d'actions. A savoir des courriers expliquant la situation, sans réponse saisi de la CNIL et sans réponse dépôt d'un référé-liberté.

Le président du conseil départemental du Val de Marne a suspendu cette migration après la saisine de la CNIL. Il constate donc, comme nous, le défaut de maturité du projet et les risques encourus par les données personnelles, professionnelles et des usagers. Quoi qu'il en soit, la Cgt continuera à militer pour des solutions d'intérêt général.



Conseil départemental
du Val-de-Marne